

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDALUN - Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 15-04-26 Création des commissions facultatives (Rapporteur MC. GRANGEROU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22, L. 2143-2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer les commissions suivantes :

1) Commission Communale :

⇒ « **Urbanisme** », ouverte à 7 membres :

Patrick DIXMIER – Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Adèle COSTE-POINEAU – Jean-Michel LAPALU

2) Commissions extra-municipales :

| Commission | Nombre de membres issus du conseil municipal | Conseillers municipaux élus à l'unanimité |
|---|--|--|
| Finances | 7 | Vincent LASSERRE – Emilie ENNELIN – Marie-Christine GRANGEROU – Fabienne DALMAZZO – Emmanuel GRANDINOT – Françoise TALIANO-DES GARETS – Jean-Michel LAPALU |
| Accessibilité des ERP et de l'espace public | 3 | Alain DALMAZZO – Patrick DIXMIER – Alain PONTENS |
| Industrie, commerce et artisanat | 7 | Emmanuel GRANDINOT – Laurence MORVAN – Marie-Christine GRANGEROU – Emilie ENNELIN – Catherine BOUCHET – Adèle COSTE-POINEAU – Françoise TALIANO-DES GARETS |
| Culture, tourisme, vie associative, communication | 7 | Fabienne DALMAZZO – Laurence MORVAN – Emilie ENNELIN – Vincent LASSERRE – Patrick DIXMIER – Alain DALMAZZO – Alain PONTENS |

| | | |
|---|---|--|
| Environnement, plages, érosion, marais du Logit | 7 | Catherine BOUCHET – Alain DALMAZZO – Laurence MORVAN – Alain PONTENS – Karine BOMIN – Jean-Michel LAPALU – Françoise TALIANO-DES GARETS |
| Sport | 3 | Marie-Christine GRANGEROU – Karine BOMIN – Vincent LASSERRE |
| Plan communal de sauvegarde | 5 | Patrick DIXMIER – Alain DALMAZZO – Catherine BOUCHET – Alain PONTENS – Laurence MORVAN |

Le Maire, Président de droit de chaque commission, n'est pas compté dans le nombre de membres de chaque commission ; le responsable de chaque commission et les membres extérieurs au conseil municipal seront nommés par le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


Jacques BIDLALUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN - Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 16-04-26 Commissions obligatoires (CAO et CDSP) : élection des membres
(Rapporteur E. ENNELIN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L. 1411-5,

Après avoir procédé au vote, sont élus :

1) Commission d'appel d'offres (CAO)

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|--------------------|
| Alain DALMAZZO | Vincent LASSERRE |
| Alain PONTENS | Emilie ENNELIN |
| Adèle COSTE | Jean-Michel LAPALU |

2) Commission de délégation des services publics (CDSP)

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------|------------------------------|
| Alain DALMAZZO | Vincent LASSERRE |
| Alain PONTENS | Emilie ENNELIN |
| Jean-Michel LAPALU | Françoise TALIANO-DES GARETS |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982) : Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
en date du

07 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS - Jean-Michel LAPALU - Alain DALMAZZO - Françoise TALIANO-DES-GARETS - Patrick DIXMIER - Vincent LASSERRE - Fabienne DALMAZZO - Marie-Christine GRANGEROU - Laurence MORVAN - Emmanuel GRANDINOT - Emilie ENNELIN - Adèle COSTE-POINEAU - Catherine BOUCHET - Karine BOMIN

Absents excusés :

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 17-04-26 – Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire. Cette commission est composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants pour les communes de moins de 2.000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il nous faut soumettre une liste de 24 noms à la Direction Générale des Finances Publiques, qui nommera les 6 titulaires et les 6 suppléants.

Il est proposé la liste suivante :

| | | | |
|------------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| M. Joël GANET | Mme Sylvie BORDEAUX | Mme Pauline DABIS | Mme Françoise TALIANO-DES GARETS |
| Mme Fanny FULLOY | M. Jean-Pierre CAPPÉ | M. Jean-Louis LIGOT | M. Bernard AUGÉARD |
| Mme Catherine BOUCHET | Mme Nathalie HIRIBARNE | Mme Christine GRASS | M. Alain PONTENS |
| M. Jacky MULLER | Mme Marie-Christine LARTIGAU | M. Francis CAUDERLIER | M. Alain DALMAZZO |
| M. Bernard VINGUOY | Mme Nathalie DABIS | M. Pascal DABIS | Mme Laure DULUC |
| M. Dominique CHALOUBIE | M. Vincent LASSERRE | Mme Karine AGUY | M. Jean-Michel LAPALU |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE la liste des titulaires et des suppléants proposée.

Le Maire

Jacques BIDLUN



La Secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

24 AVR. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 18-04-26 – Détermination du nombre et élection des membres du CCAS

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.
Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Il est proposé de fixer à 14 membres le conseil d'administration, dont 7 conseillers municipaux.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.
Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal

- décide de fixer à 14 membres le conseil d'administration du CCAS
- procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Deux listes de candidats ont été présentées.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 15
Liste de la majorité : 12
Liste de la minorité : 3

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Patrick DIXMIER
- Marie-Christine GRANGEROU
- Fabienne DALMAZZO
- Emilie ENNELIN
- Karine BOMIN
- Laurence MORVAN
- Françoise TALIANO-DES-GARETS

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

24 AVR. 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



La Secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 19-04-26 : Election des délégués dans les organismes extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, charge les Conseillers municipaux suivants de représenter la commune dans les organismes ci-dessous énoncés :

- A l'unanimité :

| | Membres | | Membres |
|--|--|---|--|
| SIVU Plages Surveplage | Alain DALMAZZO Patrick DIXMIER | Conseil Portuaire de Port-Médoc | Jacques BIDLUN |
| Parc Naturel Régional | Titulaire : Emilie ENNELIN Suppléant : Jean-Michel LAPALU | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire | Jacques BIDLUN |
| Mission Locale | Patrick DIXMIER Fabienne DALMAZZO | Comité National d'Action Sociale (CNAS) | Jacques BIDLUN Vincent LASSERRE |
| Syndicat d'Eau Potable de la Pointe de Grave (SPEPPG) | Jacques BIDLUN Laurence MORVAN Alain PONTENS Vincent LASSERRE Marie-Christine GRANGEROU | SMICOTOM | Titulaire : Alain DALMAZZO Suppléant : Alain PONTENS |
| Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) | Titulaires : Alain DALMAZZO Alain PONTENS Suppléants : Emilie ENNELIN Patrick DIXMIER | Défense Nationale | Titulaire : Jacques BIDLUN Suppléant : Vincent LASSERRE |
| Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) | Alain DALMAZZO | Syndicat Mixte des Bassin Versants (SMBV) | Titulaire : Alain PONTENS Suppléant : Catherine BOUCHET |

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

24 AVR. 2026

- A la majorité : 3 contre (Adèle COSTE – Jean-Michel LAPALU – Françoise TALIANO-DES GARETS) – 12 pour :

| | |
|-----------|--|
| SIVU PGVS | Jacques BIDLUN Patrick DIXMIER Alain DALMAZZO Vincent LASSERRE Catherine BOUCHET |
|-----------|--|

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



La Secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Le Verdon-sur-Mer -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN - Alain PONTENS - Jean-Michel LAPALU - Alain DALMAZZO - Françoise TALIANO-DES GARETS - Patrick DIXMIER - Vincent LASSERRE - Fabienne DALMAZZO - Marie-Christine GRANGEROU - Laurence MORVAN - Emmanuel GRANDINOT - Emilie ENNELIN - Adèle COSTE-POINEAU - Catherine BOUCHET - Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

DI/ 20-04-26 Délégations consenties au Maire (article L. 2122-22 du CGCT) (Rapporteur Emilie ENNELIN)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE de reporter** ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLALUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLALUN - Alain PONTENS - Jean-Michel LAPALU - Alain DALMAZZO - Françoise TALIANO-DES GARETS - Patrick DIXMIER - Vincent LASSERRE - Fabienne DALMAZZO - Marie-Christine GRANGEROU - Laurence MORVAN - Emmanuel GRANDINOT - Emilie ENNELIN - Adèle COSTE-POINEAU - Catherine BOUCHET - Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

DI/ 21-04-26 Indemnités du conseiller municipal délégué (Rapporteur Alain PONTENS)

Les conseillers municipaux exerçant une délégation de fonctions reçue du maire par arrêté, peuvent recevoir une indemnité de fonction dans les limites prévues par l'article L. 2123-24-II et III du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette limite est constituée par l'enveloppe indemnitaire globale à ne pas dépasser, c'est-à-dire les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Considérant que le maximum de l'enveloppe indemnitaire globale n'est pas atteint, il est proposé d'allouer à M. Alain DALMAZZO, conseiller municipal délégué à la gestion des plages, et des salles communales, une indemnité correspondant à un taux de 14,07 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. L'enveloppe mensuelle sera donc de 3.929,29 € (enveloppe maximale : 5.804,88 €).

Le total des indemnités perçues par chaque élu, tous mandats confondus sera le suivant :

| | Taux | Montant brut |
|--|--------|--------------|
| Jacques BIDLALUN | | |
| - Indemnité de Maire (versée par la commune) | 28,25% | 1.161,22 € |
| - Indemnité de Vice-Président de la Communauté de Commune (versée par la CdC Médoc Atlantique) | 14,61% | 600,55 € |
| Emilie ENNELIN | 16,90% | 694,67 € |
| Alain PONTENS | 14,07% | 578,35 € |
| Marie-Christine GRANGEROU | 14,07% | 578,35 € |
| Vincent LASSERRE | 14,07% | 578,35 € |
| Alain DALMAZZO | 14,07% | 578,35 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 voix contre :

- Adèle COSTE-POINEAU
- Françoise TALIANO-DES-GARETS
- Jean-Michel LAPALU

ACCEPTÉ d'allouer une indemnité à M. Alain DALMAZZO suivant le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Jacques BIDLALUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Alain PONTENS, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

**D/ 22-04-26 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget Principal –
Année 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (3 abstentions : Adèle COSTE-POINEAU – Jean-Michel LAPALU - Françoise TALIANO-DES-GARETS, 11 pour)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

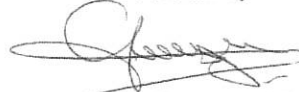
Le Président,



Alain PONTENS



La Secrétaire,



Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Prefecture
en date du

28 AVR. 2026

D/23-04-26

33 | 4 | 46 | 544

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes : ABSTENTION : 3 (A. COSTE, JM. LAPALU, F. TALIANO-DES GARETS) - CONTRE : 0 - POUR : 11

Date de convocation : 17 avril 2026

Le Conseil Municipal élit M. Alain PONTENS Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Jacques BIDLUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2026 à 18h00

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 915 100.85 € | | 2 070 768.18 € | - € | 2 985 869.03 € |
| Opérations de l'exercice | 2 034 947.31 € | 2 725 102.59 € | 972 076.87 € | 976 796.18 € | 3 007 024.18 € | 3 701 898.77 € |
| TOTAUX | 2 034 947.31 € | 3 640 203.44 € | 972 076.87 € | 3 047 564.36 € | 3 007 024.18 € | 6 687 767.80 € |
| Résultats de clôture | | 1 605 256.13 € | | 2 075 487.49 € | - € | 3 680 743.62 € |
| Restes à réaliser | | | 799 175.81 € | 127 439.32 € | 799 175.81 € | 127 439.32 € |
| TOTAUX CUMULES | 2 034 947.31 € | 3 640 203.44 € | 1 771 252.68 € | 3 175 003.68 € | 3 806 199.99 € | 6 815 207.12 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 1 605 256.13 € | | 1 403 751.00 € | | 3 009 007.13 € |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Le Président

La secrétaire



Alain PONTENS

Marie-Christine GRANGEROU

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Alain PONTENS, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

DI/ 25-04-26 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget eau et assainissement 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (3 abstentions : Adèle COSTE-POINEAU – Jean-Michel LAPALU – Françoise TALIANO-DES-GARETS et 11 pour)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,



Alain PONTENS



La Secrétaire,



Marie-Christine GRANGEROU

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

D/ 26-04-26

331 4 | 461 544

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes : ABSTENTION : 3 (A. COSTE, JM. LAPALU, F. TALIANO-DES GARETS) - CONTRE : 0 - POUR : 11

Date de convocation : 17 avril 2026

Le Conseil Municipal élit M. Alain PONTENS Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Jacques BIDLALUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2026 à 18h00

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 93 007.49 € | 7 201.74 € | | 7 201.74 € | 93 007.49 € |
| Opérations de l'exercice | 219 713.87 € | 329 075.38 € | 393 830.61 € | 510 321.54 € | 613 544.48 € | 839 396.92 € |
| TOTAUX | 219 713.87 € | 422 082.87 € | 401 032.35 € | 510 321.54 € | 620 746.22 € | 932 404.41 € |
| Résultats de clôture | | 202 369.00 € | 109 289.19 € | | 109 289.19 € | 202 369.00 € |
| Restes à réaliser | | | 1 630.76 € | 146 854.64 € | 1 630.76 € | 146 854.64 € |
| TOTAUX CUMULES | 219 713.87 € | 422 082.87 € | 402 663.11 € | 657 176.18 € | 622 376.98 € | 1 079 259.05 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 202 369.00 € | 254 513.07 € | | | 456 882.07 € |

COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Le Président

La secrétaire

Alain PONTENS

Marie-Christine GRANGEROU

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Alain PONTENS, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 27-04-26 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : A. COSTE-POINEAU, J.-M. LAPALU, F. TALIANO-DES GARETS – 11 pour)

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | | |
|--|-----------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | excédent | 109.361,51 € |
| | déficit | ////// |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | excédent | 93.007,49 € |
| | déficit | ////// |
| Résultat de clôture à affecter (A1) | excédent | 202.369,00 € |
| (A2) | déficit | ////// |

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | | |
|--|-----------------|---------------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | Excédent | 116.490,93 € |
| | Déficit | ////// |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) | excédent | € |
| | déficit | 7.201,74 € |
| Résultat comptable cumulé | excédent | 109.289,19 € |
| | déficit | ////// |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées..... | | 1.630,76 € |
| Recettes d'investissement restant à réaliser..... | | 146.854,64 € |
| Solde des restes à réaliser | | 145.223,88 € |
| (B) Besoin (-) réel de financement | | |
| Excédent (+) réel de financement | | 254.513,07 € |

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| Résultat excédentaire (A1) | 202.369,00 € |
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068.....) | 0 € |
| En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068.....) | 0 € |
| SOUS-TOTAL..... | |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+ 1) | 209.369,00 € |
| TOTAL (A1) | 202.369,00 € |

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

| Section de Fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------|---|------------------------------------|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : déficit reporté | R002 : excédent reporté : 202.369,00 € | D001 : solde d'exécution N -1 € | R001 : solde d'exécution N-1 : 109.289,19 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 0 € |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. de la Sous-Préfecture en date du

L'adjoint au Maire,

La Secrétaire,

Alain PONTENS

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Le Verdon-sur-Mer -



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Alain PONTENS, doyen.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 14

Nombre de Conseillers présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 28-04-26 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget SPANC 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (3 abstentions : Adèle COSTE-POINEAU – Jean-Michel LAPALU – Françoise TALIANO-DES-GARETS et 11 pour)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,


Alain PONTENS



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU SPANC

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Procurations : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Votes : ABSTENTION : 3 (A. COSTE, JM. LAPALU, F. TALIANO-DES GARETS) - CONTRE : 0 - POUR : 11
 Date de convocation : 17 avril 2026

Le Conseil Municipal élit M. Alain PONTENS Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Jacques BIDLUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2026 à 18h00

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 7 888.96 € | | | | 7 888.96 € |
| Opérations de l'exercice | 706.52 € | | | | 706.52 € | - € |
| TOTAUX | 706.52 € | 7 888.96 € | | | 706.52 € | 7 888.96 € |
| Résultats de clôture | | 7 182.44 € | | | | 7 182.44 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | | 7 182.44 € | | | | 7 182.44 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 7 182.44 € | | | | 7 182.44 € |

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2025

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Le Président

Alain PONTENS

La secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.
L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/30-04-26 : Vote des taux des taxes directes locales

Compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles d'impositions notifiées, il est proposé de ne pas modifier les taux des taxes directes locales :

| | Proposition 2026 |
|--------------------------|-------------------------|
| Foncier bâti | 36,27 % |
| Foncier non-bâti | 80,17 % |
| Taxe d'habitation | 17,61 % |

Le produit fiscal attendu est ainsi fixé à **1.729.092 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité, 3 abstentions :

- Adèle COSTE-POINEAU
- Françoise TALIANO-DES-GARETS
- Jean-Michel LAPALU

DECIDE de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDALUN - Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 31-04-26 Subventions aux associations (Rapporteur Vincent LASSERRE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, attribue les subventions suivantes :

- 1) à la majorité (12 pour – 3 abstentions : A. COSTE-POINEAU, F. TALIANO-DES GARETS, JM. LAPALU)

| | Demandes 2026 | Accordé 2026 |
|---------------------|--------------------------|---------------------|
| CROISEURS MEDOCAINS | 2000,00 € | 600,00 € |

- 2) à l'unanimité :

| | Demandes 2026 | Accordé 2026 |
|---------------------------------|--------------------------|--|
| A.C.C.A. | 2000,00 € | 2000,00 € |
| AMICALE PERSONNEL COMMUNAL | 500,00 € | 500,00 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 500,00 € | 500,00 € |
| A.P.E | 1500,00 € | 1500,00 € |
| A.S.V. | 1400,00 € | 1400,00 € |
| CNV | 5 600,00 € | 5 600,00 € + 1 000,00 € au titre du programme handivoile |
| FISH & TWINS école de surf | 5000,00 € | 5000,00 € |
| FOYER COMMUNAL | 3700,00 € | 3700,00 € |
| PETANQUE VERDONNAISE | 500,00 € | 500,00 € |
| REVEIL DES ANCIENS | 500,00 € | 500,00 € |
| S.N.S.M. | 2500,00 € | 2500,00 € |
| SOUVENIR FRANÇAIS | 450,00 € | 450,00 € |
| TENNIS CLUB VERDONNAIS | 1600,00 € | 1600,00 € |
| TWIRLING SUR MER | 1000,00 € | 1000,00 € |

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| U.N.C | 1000,00 € | 1000,00 € |
| TOTAL des subventions 2026 | 29.750,00 € | 29.350,00 € |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN - Alain PONTENS - Jean-Michel LAPALU - Alain DALMAZZO - Françoise TALIANO-DES GARETS - Patrick DIXMIER - Vincent LASSERRE - Fabienne DALMAZZO - Marie-Christine GRANGEROU - Laurence MORVAN - Emmanuel GRANDINOT - Emilie ENNELIN - Adèle COSTE-POINEAU - Catherine BOUCHET - Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 32-04-26 Subvention exceptionnelle d'investissement à la DFCI (Défense des Forêts contre les incendies) (Rapporteur Jacques BIDLUN)

La DFCI Soulac / Le Verdon a pour projet d'installer une citerne métallique de 60 m³ sur la commune du Verdon-sur-Mer.

Ce projet est estimé à 48.020 € HT. De nombreux financements publics ont été obtenus, mais le reste à charge pour l'association est de 14.708 € TTC. Cette somme ne pourra être entièrement supportée par la DFCI, qui sollicite donc de la part de la commune une subvention exceptionnelle de 2.000 €.

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans la lutte contre les feux de forêt et l'intérêt général, il est proposé de donner un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2.000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

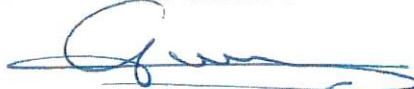
Le Maire,


Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Prefecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

**D/ 33-04-26 Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
2026**

Il est proposé pour 2026, de présenter deux dossiers :

- La mise en place d'une plateforme élévatrice PMR à la mairie afin de rendre accessible le premier étage qui accueille des bureaux, la salle des archives et la salle du conseil municipal
- L'installation d'un système de vidéoprotection complémentaire à celui existant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 voix contre :

- Adèle COSTE-POINEAU
 - Françoise TALIANO-DES-GARETS
 - Jean-Michel LAPALU
- Approuve le programme des travaux proposés dont le coût prévisionnel s'élève à :
 - Plateforme élévatrice mairie : 32.031,00 € HT, soit 33.792,71 € TTC
 - Vidéoprotection : 23.712,70 € HT, soit 28.455,24 € TTC
 - Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R. au taux maximum (35% pour l'accessibilité du premier étage de la mairie et 25 % pour le système de vidéoprotection)
 - Inscrit des crédits suffisants au budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



La secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

24 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN - Alain PONTENS - Jean-Michel LAPALU - Alain DALMAZZO - Françoise TALIANO-DES GARETS - Patrick DIXMIER - Vincent LASSERRE - Fabienne DALMAZZO - Marie-Christine GRANGEROU - Laurence MORVAN - Emmanuel GRANDINOT - Emilie ENNELIN - Adèle COSTE-POINEAU - Catherine BOUCHET - Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

DI 34-04-26 Recrutement d'agents contractuels de remplacement (Rapporteur Marie-Christine GRANGEROU)

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles.

Il peut être fait appel à des agents contractuels de remplacement en application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 voix contre :

- Adèle COSTE-POINEAU
- Françoise TALIANO-DES-GARETS
- Jean-Michel LAPALU

AUTORISE M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles et à déterminer les niveaux de recrutement de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis. Une enveloppe de crédits sera prévue chaque année au chapitre 012 du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN - Alain PONTENS - Jean-Michel LAPALU - Alain DALMAZZO - Françoise TALIANO-DES GARETS - Patrick DIXMIER - Vincent LASSERRE - Fabienne DALMAZZO - Marie-Christine GRANGEROU - Laurence MORVAN - Emmanuel GRANDINOT - Emilie ENNELIN - Adèle COSTE-POINEAU - Catherine BOUCHET - Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 35-04-26 Recrutement d'agents saisonniers (Rapporteur Alain DALMAZZO)

En prévision de la saison estivale, il est nécessaire de mettre en place le service de surveillance des plages, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2026, mais également un agent dédié à l'animation et un agent technique, pour une période allant de mai à août / septembre 2026.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 voix contre :

- Adèle COSTE-POINEAU
- Françoise TALIANO-DES-GARETS
- Jean-Michel LAPALU

AUTORISE M. le Maire, à recruter des agents saisonniers non-titulaires

- du 1^{er} juillet au 31 août 2026 : 9 sauveteurs
- du 1^{er} mai au 31 août 2026 : 1 agent technique
- du 1^{er} mai au 30 septembre 2026 : 1 agent d'animation

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


Jacques BIDLUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLALUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLALUN - Alain PONTENS - Jean-Michel LAPALU - Alain DALMAZZO - Françoise TALIANO-DES GARETS - Patrick DIXMIER - Vincent LASSERRE - Fabienne DALMAZZO - Marie-Christine GRANGEROU - Laurence MORVAN - Emmanuel GRANDINOT - Emilie ENNELIN - Adèle COSTE-POINEAU - Catherine BOUCHET - Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

DI 36-04-26 Acquisition de la parcelle AM30 – 4 avenue de la plage (Rapporteur Jacques BIDLALUN)

La parcelle AM30, située avenue de la plage, d'une contenance de 553 m² vient d'être mise en vente par la succession BOYÉ au prix de 160.000 €. La commune avait, en février 2024, sollicité l'avis des domaines au sujet de cette parcelle ; l'évaluation étant facultative pour les communes de moins de 2.000 habitants, les domaines n'ont jamais apporté de réponse.

Après négociation avec le représentant de la succession, il est proposé d'accepter l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 150.000 €. La somme de 160.000 € sera inscrite au budget primitif afin de couvrir l'acquisition et les frais annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 voix contre :

- Adèle COSTE-POINEAU
- Françoise TALIANO-DES-GARETS
- Jean-Michel LAPALU

1 abstention :

- Laurence MORVAN

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle AM 30 pour un montant de 150.000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


Jacques BIDLALUN



La Secrétaire,

Marie-Christine GRANGEROU



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

07 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDALUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 37-04-26 : Approbation du budget primitif 2026 – budget général

La section de fonctionnement est adoptée et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

4.234.450,00 €

La section d'investissement est adoptée et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

2.405.427,00 €

Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à
6.639.877,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (contre : 3 A. COSTE-POINEAU, JM. LAPALU, F. TALIANO-DES GARETS – pour : 11), **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN



La Secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDLUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

D/ 38-04-26 : Approbation du budget primitif 2026 – budget eau et assainissement

La section de fonctionnement est adoptée et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

490.419,00 €

La section d'investissement est adoptée et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

656.563,00 €

Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à
1.146.982,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2026 de l'eau et l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Jacques BIDLUN

La Secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Jacques BIDALUN – Alain PONTENS – Jean-Michel LAPALU – Alain DALMAZZO – Françoise TALIANO-DES GARETS – Patrick DIXMIER – Vincent LASSERRE – Fabienne DALMAZZO – Marie-Christine GRANGEROU – Laurence MORVAN – Emmanuel GRANDINOT – Emilie ENNELIN – Adèle COSTE-POINEAU – Catherine BOUCHET – Karine BOMIN

Secrétaire : Marie-Christine GRANGEROU

DI/ 39-04-26 : Approbation du budget primitif 2026 – budget SPANC

La section de fonctionnement est adoptée et s'équilibre en recettes et en dépenses à :

10.183,00 €

Le TOTAL du BUDGET PRIMITIF s'élève à
10.183,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2026 de l'eau et l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN



La Secrétaire

Marie-Christine GRANGEROU

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

28 AVR. 2026

publié le 11 mai 2026